

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7/2022

Séance du 14 mars 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	10
Vote	14
Date convocation	10/03/2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 14 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération**SAINT JEAN LA RIVIERE – VENTE IMMOBILIERE PARCELLE H1052 DITE « REMISE ».**

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire rappelle la délibération 48/2021 par laquelle le Conseil municipal a décidé le projet de vente de la remise à Saint Jean la Rivière, cadastrée H1052.

Il présente au Conseil une proposition d'achat de Monsieur Jonathan BENAGLIA, pour un montant de 30000 € (trente mille euros).

Il précise également les clauses suspensives indiquées par l'acquéreur.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Avec 1 voix contre

Et 13 voix pour

DECIDE

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle H1052 à Monsieur Jonathan BENAGLIA,
- **ACCEPTE** la proposition de 30000 € (trente mille euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

